

בינו עמי עשו

Commentaire et explications du TOMMER DEBORAH :

Par Michel BARUCH.

7^{eme} jour du mois

La 8eme Midah : VIII. Il réduit nos iniquités :

יִכְבַּשׁ עֲוֹנוֹתֵינוּ.

הרי הקב"ה מתנהג עם ישראל במדה זו, והיא סוד כבישת העון. כי הנה המצוה היא כפורחת עלתה נצה, ובזקע ועולה עד אין תכלית לפנס לפניו יתברך. אמנם העונות אין להם פניסה שם, חס ושלום, אלא כובשם שלא יפנסו, כדכתיב [תהילים ה', ה'] "לא יגורף רע", לא יגור במגורף רע [שבת קמ"ט:], אם כן אין העון נכנס פנימה. ומטעם זה "שכר מצוה בהאי עלמא ליכא" [קדושין ל"ט, כ'], מפני שהם לפניו יתברך, והיאך יתן לו ממה שלפניו שכר רוחני בעולם גשמי, והרי כל העולם אינו כדאי למצוה אחת ולקרת רוח אשר לפניו.

ומטעם זה לא יקח שחד [דברים י, יז] של מצות. המשל בזה, אין הקדוש ברוך הוא אומר, "עשה ארבעים מצות ועשר עברות נשאר שששים מצות וילכו עשר בעשר", חס וחלילה,

אלא אפלו צדיק גמור ועשה עברה אחת, דומה לפניו כאלו שרף את התורה, עד שירצה חובו ואחר כך יקבל שכר כל מצותיו. וזה חסד גדול שעושה הקב"ה עם הצדיקים, שאינו מנקה, מפני שהמצות חשובות מאד ומתעלות עד לפניו יתברך, והיאך ינקה מהן בשביל העברות. כי שכר העברה הוא מחלק הגיהנם, מהנבזה, והמצות שכרן מהנכבד, זיו השכינה, היאך ינקה אלו בצד אלו. אלא הקב"ה גובה חוב העברות ומשכיר שכר כל המצות. והינו "יכבש עונותינו", שאין העונות מתגברין לפניו כמצות, אלא כובש אותם שלא יתעלו ולא יפנסו, עם היות שהוא משגיח על דרכי איש הטוב והרע, עם כל זה הטוב אינו כובשו, אלא פורח ועולה עד למאד, ונכלל מצוה במצוה ונבנה ממנו בגן ולבוש נכבד; ועונות אין להם סגלה זו, אלא כובש אותם, שלא יצליחו הצלחה זו ולא יפנסו פנימה.

אף מדה זו צריך האדם להתנהג בה, שלא יכבש טובת חברו ויזכר רעתו שגמלהו, אלא אדרבה, יכבש הרע וישכחהו ויזניחהו ולא יגור במגורו רע, ותהיה הטובה סדורה תמיד לפניו, ויזכר לו הטובה ויגבירה לו על כל המעשים שעשה לו. ולא ינקה בלבו ויאמר, "אם עשה לי טובה הרי עשה לי רעה" וישפח הטובה, לא יעשה כן, אלא ברעה יתראה כל דרך רצוי שיוכל, והטובה אל יזניחה לעולם מבין עיניו, ויעלים עינו מן הרעה כל מה שיוכל, כדרך שהקב"ה כובש עונות, כדפרשתי.

VIII. Il réduit nos iniquités :

Vois, le Saint Béni soit-Il, se comporte avec cette qualité envers Israël. Elle renferme le secret de « l'enfouissement des transgressions ». Car voilà que les préceptes divins sont comme ces pousses qui bourgeonnent, ils s'élancent, ils fusent et transpercent les limites pour pénétrer au lieu de Sa Présence bénie. Cependant, les péchés n'ont pas d'entrée dans ce lieu, D... nous en garde, mais Il les réduit de sorte qu'ils ne puissent entrer. Comme il est écrit : Le mal n'a pas accès au prêt de Toi ; le mal ne séjourner dans Ta demeure. S'il en est ainsi, alors le péché ne peut s'introduire à l'intérieur (là où se trouve la Présence).

C'est la raison de l'adage des Sages « le paiement pour les Mitsvot n'a pas lieu d'être dans ce monde », car ces actes se trouvent en Sa Présence BSI et comment lui donnerait Il de ce qui est en Sa Présence, un salaire spirituel, dans un monde matériel ? Voilà que tout le monde n'est pas suffisant pour une seule Mitsva et de sa félicité spirituelle qui émane de Sa Présence.

Pour cette raison également, Il ne cède pas à la corruption (Il n'accepte pas d'Être soudoyé par les Mitsvot). Par exemple, le Saint, Béni soit-Il, ne dit pas : Il a accompli quarante Mitsvot et commis dix péchés, restent 30 Mitsvot et dix s'annulent mutuellement. D... nous en garde.

Mais même le juste parfait qui commet un simple péché ressemble à Ses Yeux comme s'il avait brûlé la Torah, jusqu'à ce qu'il paye sa dette, après quoi il recevra le salaire de ses Mitsvot. C'est une grande bonté que le Saint Béni soit-Il, fait avec les justes : Il ne réduit pas les Mitsvot, car elles sont extrêmement précieuses, s'élevant jusqu'au Lieu de Sa Présence BSI. Comment alors peut-Il en déduire à cause des péchés ? Car le salaire des péchés est une partie de l'Enfer, de ce qui est méprisable. Et la récompense des Mitsvot est partie de ce qui est honorable, le rayonnement de gloire qui émane de la Présence (La Ché'hina). Comment alors pourrait-Il déduire les uns des autres ?

Mais le Saint, béni soit-Il, réclame le paiement de la dette des péchés et paie le salaire pour toutes les Mitsvot. C'est la signification de : Il adoucira nos iniquités, que en Sa Présence les péchés ne peuvent avoir la même valeur que les Mitsvot. Mais Il les réduit afin qu'ils ne montent pas et ne puissent pénétrer.

Bien que Sa Providence s'étende à toutes les voies de l'homme, bonnes et mauvaises, le bien n'est pas réduit, mais il fleurit et grandit sans cesse, la Mitsva est ajoutée à la Mitsva jusqu'à ce que soit construit un édifice ainsi qu'un vêtement honorable. Mais les péchés ne possèdent pas cette propriété ; mais Il les réduit, de sorte qu'ils n'aient jamais ce succès ni l'entrée profonde en Sa Présence. Cette qualité également, l'homme devrait la faire sienne ; ne pas réduire le bien que son prochain fait, et ne se souvenir que du mal qui lui a été fait. Mais au contraire, il réduira le mal, il l'oubliera et le rejettera, de sorte que le mal ne demeure pas en lui. Le bien que son prochain a fait devrait toujours être rangé devant lui et il se souviendra de ce bien de sorte qu'il prévale sur tous les autres actes qu'il lui a fait. Et il ne pensera pas les déduire en son cœur et dire : S'il m'a fait du bien, il m'a également fait du mal, de sorte que le bien soit oublié. Il ne devrait pas faire cela ! Mais du mal il

s'apaisera de toutes les façons possibles. Mais le bien il ne le rejettera jamais, il ne sera pas ôté de sa vue et il n'en détournera pas ses yeux. Il ignorera le mal autant qu'il le pourra, tout comme le Saint, Béni soit-Il, réduit l'iniquité, ainsi que je l'ai expliqué.

Commentaires et explications de la 8eme Midah :

הָרִי הַקָּבִי"ה מִתְנַהֵג עִם יִשְׂרָאֵל בְּמִדָּה זוֹ, וְהִיא סוּד כְּבִישֵׁת הָעֵינָן. כִּי הִנֵּה הַמִּצְוָה הִיא כְּפִיּוּרְחַת עֲלֵתָהּ נֹצֵה, וּבִזְקִיעַ וְעוֹלָה עַד אֵין תְּכַלִּית לְכַנֵּס לְפָנָיו יִתְבַּרְךָ. אֲמָנָם הָעוֹנוֹת אֵין לָהֶם כְּנִיסָה שָׁם, חֶסֶד וְשָׁלוֹם, אֲלֵא כּוֹבֵשׁ שָׁלֵא יִכְנָסוּ, כְּדָכְתִּיב [תְּהִי לִי ה', ה'] "לֹא יִגְוֹרָךְ רַע", לֹא יִגְוֹר בְּמִגְוֹרָךְ רַע [שְׁבַת קַמ"ט:], אִם כֵּן אֵין הָעֵינָן נִכְנָס כְּנִיסָה. וּמִטַּעַם זֶה "שֶׁכֶּר מִצְוָה בְּהֵאֵי עֲלָמָא לִיכְנָא" [קְדוּשִׁין ל"ט, כ'], מִפְּנֵי שֶׁהֵם לְפָנָיו יִתְבַּרְךָ, וְהִיאֲדָ יִתְנוּ לוֹ מִמָּה שֶׁלְּפָנָיו שֶׁכֶּר רֹחֲנִי בְּעוֹלָם גִּשְׁמִי, וְהָרִי כָּל הָעוֹלָם אֵינוֹ כְּדָאֵי לְמִצְוָה אַחַת וּלְקִרְתָּ רֹחַ אֲשֶׁר לְפָנָיו.

Vois, le Saint Béni soit-Il, se comporte avec cette qualité envers Israël. Elle renferme le secret de « l'enfouissement des transgressions ». Ce comportement n'est pas pour Ha-Chem une conduite qu'Il adopte, mais elle est comme toute les Midoths de Clémence l'expression profonde de Son Etre. Comme cela est expliqué, le secret de la réduction des fautes dévoile les qualités du Créateur, qui Est bonté absolue et totale, le mal et ces conséquences n'ont pas accès à Sa Présence. Car voilà que les préceptes divins sont comme ces pousses qui bourgeonnent, ils s'élancent, ils fusent et transpercent les limites pour pénétrer au lieu de Sa Présence bénie.

Le mot Mitsva renferme en lui le Nom de quatre lettres, en l'accomplissant le Nom se dévoile est enveloppe l'homme qui est alors saisi par la sainteté. En effet dans le Système du « Ath –Bach » qui consiste en une permutation des 22 lettres le « Mem se change en « Yod » et le « Tsadé » en « Hé » ainsi le mot Mitsva devient le Nom.

	כ	י	ט	ח	ז	ו	ה	ד	ג	ב	א
	ל	מ	נ	ס	ע	פ	צ	ק	ר	ש	ת

– מ צ ו ה = י - ה - ו - ה –

L'accomplissement de la Mitsva n'est alors pas juste un acte que l'on fait pour remplir son devoir, mais bien plus, il est le moyen de s'attacher à Ha-Chem, de faire apparaitre le Nom de la vie sur le membre qui réalise ce commandement.

Le Nom de quatre signifie « Celui qui vie et qui donne la vie ». Les Mitsvot que nous accomplissons sont en fait le rattachement à la vie, la vraie vie qui n'a pas de limite, l'éternité. Le Saint Béni Soit Il et Son Nom sont Un.

Cependant, les péchés n'ont pas d'entrée dans ce lieu, D... nous en garde, mais Il les réduit de sorte qu'ils ne puissent pénétrer. Comme il est écrit : Le mal n'a pas accès au prêt de

Toi, le mal ne séjournera pas en Ta demeure. S'il en est ainsi, alors le péché ne peut s'introduire à l'intérieur (là où se trouve la Présence).

La transgression exprime le contraire de la Volonté, elle est le mal, qui n'a aucune « place » auprès du Seigneur.

C'est la raison de l'adage des Sages « le paiement pour les Mitsvot n'a pas lieu d'être dans ce monde », car ces actes se trouvent en Sa Présence BSI et comment lui donnerait Il de ce qui est en Sa Présence, un salaire spirituel, dans un monde matériel ? Voilà que tout le monde n'est pas suffisant pour une seule Mitsva et de sa félicité spirituelle qui émane de Sa Présence.

En accomplissent une Mitsva, l'homme transforme une action physique en « lumières » spirituelles, il les dévoile et les amplifie selon la qualité de ses intentions. En effet la Torah est le Savoir et l'intelligence par lesquels le Tout Puissant a créé ce monde, comme disent les maitres : Il médita la Torah et créa le monde. Cette Torah est en réalité un Savoir qui appartient à une autre dimension, l'éternité, en la donnant aux hommes Ha-Chem réduit les lumières et les « habillent » dans un vêtement matériel qui la rend accessible. Ainsi chacune des Mitsvot que nous devons accomplir contient ces lumières qu'il nous appartient de dévoiler.

Le monde matériel n'est donc pas le lieu pour recevoir le paiement des Mitsvot. La Mitsva est le Capital investit, réservé, il est intouchable mais parfois les fruits sont consommables en ce monde. Voir Michna Péa 1,1. Ce « capital » ressemble à une graine qui est mise en terre pour donner ses fruits, cette plante se développe et fleurit afin de produire ses fruits.

Nos maitres disent : tout celui qui accomplit ne serait-ce qu'une Mitsva en ce monde, elle s'élève et le précède dans le monde futur.

Que signifie alors toutes les promesses qui sont faites dans la Torah si nous l'accomplissons correctement. Il nous est garanti toutes les bénédictions matérielles en ce monde ? Cette question est soulevée par Rambam (Téchouva ch9), il dit que toutes les promesses d'un bien être dans ce monde ne sont pas le paiement des Mitsvot, mais ces bienfaits que le Tout Puissant nous garantit ne sont que les moyens de nous consacrer entièrement et totalement au service de D. Nous serons dispensés de toutes les préoccupations d'ordre matériel afin de pouvoir nous concentrer sur l'essentiel.

ומטעם זה לא יקח שחד [דברים י, יז] של מצות. המטל בזה, אין הקדוש ברוך הוא אומר, "עשה אך בעים מצות ועשר עברות נשארו שלשים מצות וילכו עשר בעשר", חס וחלילה,

Pour cette raison également, Il ne cède pas à la corruption (Il n'accepte pas d'Être soudoyé par les Mitsvot). Par exemple, le Saint, Béni soit-Il, ne dit pas : Il a accompli quarante Mitsvot et commis dix péchés, restent 30 Mitsvot et dix s'annulent mutuellement. D...nous en garde.

Le bien accompli ne peut donc être éliminé puisqu'il est lié au Saint Béni Soit Il Lui-Même. La sanction sur les fautes commises n'est que la possibilité ne jouir pleinement du bien réalisé. Tant que les fautes et leurs conséquences ne sont pas totalement éliminées il est

impossible pour les hommes de recevoir leur salaire. Si les fautes annulaient les Mitsvot la justice ne serait pas de vérité.

Cependant dans les Tikouné Ha-Zohar page 142b dit : s'il a des dettes (fautes) et des mérites, les dettes se payent par les mérites c'est à ce propos qu'il est dit « le salaire est passé en perte ». C'est-à-dire que les fautes font écran et empêchent les lumières des Mitsvot d'arriver jusqu'à l'homme. Dans ce monde il y a annulation du bien accompli par le mal, c'est la raison pour laquelle nous ne ressentons que très rarement la sainteté des Mitsvot que nous accomplissons. Les lumières étant diminués par les fautes.

אַלֵּא אֶפְלוּ צְדִיק גָּמור וְעִשָּׂה עֲבֵרָה אַחַת, דְּזִמָּה לְפָנָיו פְּאֵלו שְׂרָף אֶת הַתּוֹרָה, עַד שֶׁיִּרְצָה חוּבוֹ וְאַחַר כֵּן יִקְבַּל שְׂכָר כָּל מִצְוֹתָיו. וְזֶה חֶסֶד גָּדוֹל שֶׁעוֹשֶׂה הַקָּב"ה עִם הַצְּדִיקִים, שֶׁאֵינוֹ מְנַכֵּה, מִפְּנֵי שֶׁהַמִּצְוֹת חֲשׂוֹבוֹת מְאֹד וּמִתְעַלּוֹת עַד לְפָנָיו יִתְבָּרֵךְ, וְהֵיאָדָּן יִנְכָּה מֵהֶן בְּשִׁבִיל הָעֲבֵרוֹת. כִּי שְׂכָר הָעֲבֵרָה הוּא מַחְלֵק הַגִּיהֶנֶם, מִהַנְּבִיָּה, וְהַמִּצְוֹת שְׂכָרָן מִהַנְּכָבֵד, זֵיו הַשְּׂכִינָה, הֵיאָדָּן יִנְכָּה אֱלֹהֵי בְּצַד אֱלֹהֵי. אֵלֵּא הַקָּב"ה גּוֹבֵה חוֹב הָעֲבֵרוֹת וּמִשְׁכִּיר שְׂכָר כָּל הַמִּצְוֹת. וְהֵינוּ "יִכְבֹּשׁ עֲוֹנוֹתֵינוּ", שֶׁאֵין הָעֲוֹנוֹת מִתְגַּבְּרִין לְפָנָיו בְּמִצְוֹת, אֵלֵּא כּוֹבֵשׁ אוֹתָם שֶׁלֹּא יִתְעַלּוּ וְלֹא יִכְנָסוּ, עִם הַיּוֹת שֶׁהוּא מְשַׁגֵּיחַ עַל דְּרָכֵי אִישׁ הַטּוֹב וְהָרַע, עִם כָּל זֶה הַטּוֹב אֵינוֹ כּוֹבֵשׁ, אֵלֵּא פּוֹרַח וְעוֹלָה עַד לְמֵאֹד, וְנִכְלָל מִצְוָה בְּמִצְוָה וְנִכְבָּה מִמֶּנּוּ בְּנִין וְלִבּוֹשׁ נִכְבָּד; וְעוֹנוֹת אֵין לָהֶם סְגֻלָּה זֹ, אֵלֵּא כּוֹבֵשׁ אוֹתָם, שֶׁלֹּא יִצְלִיחוּ הַצְּלָחָה זֹ וְלֹא יִכְנָסוּ פְּנִימָה.

Mais même le juste parfait qui commet un simple péché ressemble à Ses Yeux comme s'il avait brûlé la Torah, jusqu'à ce qu'il paye sa dette, après quoi il recevra le salaire de ses Mitsvot.

Le juste parfait est celui qui a lors de son jugement plus de mérites que de fautes comme le mentionne Rambam, cependant cet homme qui a accompli tellement de bonnes actions a malgré tout eu des faiblesses et s'est laissé aller à la faute. Il a montré qu'il était capable du meilleur alors comment a-t-il pu commettre le pire ? Ces faiblesses, ces moments d'égarements sont aux yeux du Seigneur comme la profanation de toute la Torah. Chaque Mitsva est un élément de l'immense trame qui compose la Torah, elle contient en elle la complexité de l'ensemble. Elle est comme une cellule du corps qui renferme le génome de l'individu. En transgressant une seule Mitsva, ne serait-ce que la plus petite, c'est toute la Torah qui est offensée.

C'est une grande bonté que le Saint Béni soit-Il, fait avec les justes : Il ne réduit pas les Mitsvot, car elles sont extrêmement précieuses, s'élevant jusqu'au Lieu de Sa Présence BSI. Comment alors peut-Il en déduire à cause des péchés ? Car le salaire des péchés est une partie de l'Enfer, de ce qui est méprisable. Et la récompense des Mitsvot est partie de ce qui est honorable, le rayonnement de gloire qui émane de la Présence (La Ché'hina). Comment alors pourrait-Il déduire les uns des autres ?

Les Mitsvot ont une valeur tellement grande qu'il ne peut y avoir d'équivalence avec les fautes. Celles-ci sont d'un autre ordre, celui du mal total, il n'y a aucune comparaison entre le bien et le mal. Le bien est le rayonnement de la « Face », alors que le mal est la conséquence du détournement, « la Face cachée ».

L'homme est formé essentiellement de deux niveaux spirituels, le « Néféch » qui est l'âme bestiale qui se concentre au niveau du foie. Et le « Roua'h » qui le qualifie et définit la stature

de l'homme. Le travail que l'homme doit accomplir en ce monde est d'élever la partie bestiale au niveau supérieure. Si l'homme faute les conséquences de ses dérives restent au niveau de son Néféch. Les Mitsvot sont-elles du niveau supérieur il est alors évident que les fautes n'ont pas les moyens de s'élever et de se placer au même degré que les Mitsvot.

Mais le Saint, béni soit-Il, réclame le paiement de la dette des péchés et paie le salaire pour toutes les Mitsvot. C'est la signification de : Il adoucira nos iniquités, que en Sa Présence les péchés ne peuvent avoir la même valeur que les Mitsvot. Mais Il les réduit afin qu'ils ne montent pas et ne puissent pénétrer.

Cependant au sujet des méchants il est dit : qu'ils reçoivent en ce monde le salaire du bien qu'ils ont fait et ils n'auront aucune part du monde futur.

La Mitsva est un acte physique qui est porté vers le haut par la qualité spirituelle de celui qui l'accomplit. Si celui-ci est un « Racha » la lumière de cette Mitsva ne lui permet pas de s'élever bien haut, la Mitsva dans ce cas reste du domaine physique et matériel. La récompense est fonction de la qualité de l'acte. Cette qualité dépend essentiellement de l'intention, de la ferveur de la passion de l'enthousiasme que l'on met dans l'action.

Bien que Sa Providence s'étende à toutes les voies de l'homme, bonnes et mauvaises, le bien n'est pas réduit, mais il fleurit et grandit sans cesse, la Mitsva est ajoutée à la Mitsva jusqu'à ce que soit construit un édifice ainsi qu'un vêtement honorable. Mais les péchés ne possèdent pas cette propriété ; mais Il les réduit, de sorte qu'ils n'aient jamais ce succès ni l'entrée profonde en Sa Présence.

L'accomplissement des Mitsvot a deux conséquences, la construction de l'édifice et la confection du vêtement. L'édifice qui se construit de par nos Mitsvot est le monde de la réparation, c'est le monde à venir. Le vêtement est celui de l'âme, la tunique de lumière qui habille les justes dans le Gan Eden.

Le « Juste » ou celui qui essaye de l'être, fait de sa vie ici-bas, de tous les actes de Mitsva qu'il accomplit une continuité ininterrompue de sainteté. Il n'y a pour lui qu'une seule sorte d'actions, celles qui le mèneront à l'éternité. Même les actes de la vie courante sont chargés de cette sainteté. Chaque Mitsva, chaque instant consacré à l'étude est lié au précédent, quand il s'occupe de ses affaires de ce monde ce n'est qu'une parenthèse, il attend avec impatience de pouvoir retourner à l'essentiel de ses préoccupations qui est le service de D. C'est à cette condition que chaque action s'associe à la précédente pour tisser le vêtement de lumière et pour construire l'édifice. Cependant celui pour qui la Mitsva est occasionnelle, celui dont la vie est composée de deux facettes, ce monde et ses plaisirs et le temps consacré aux Mitsvot, cet homme doit définir où se situe pour lui l'essentiel. C'est à cette condition que ses Mitsvot s'élèvent et se développent pour se détacher de ce monde et pénétrer dans le lieu de la Présence.

אף מדה זו צריך האדם להתנהג בה, שלא יכבש טובת חברו ויזכר רעתו שגמלהו, אלא אדרבה, יכבש הרע וישפחהו ויזניחהו ולא יגור במגורו רע, ותהיה הטובה סדורה תמיד לפניו, ויזכר לו הטובה ויגבירה לו על כל המעשים שעשה לו. ולא ינקה בלבו ויאמר, "אם עשה לי טובה הרי עשה לי רעה" וישפח הטובה, לא יעשה כן, אלא ברעה יתראה כל דרך רצוי שיוכל, והטובה אל יזניחה לעולם מבין עיניו, ויעלים עינו מן הרעה כל מה שיוכל, כדרך שהקב"ה כובש עונות, כדפרשתי.

Cette qualité également, l'homme devrait la faire sienne ; ne pas réduire le bien que son prochain fait, et ne se souvenir que du mal qui lui a été fait. Mais au contraire, il réduira le mal, il l'oubliera et le rejettera, de sorte que le mal ne demeure pas en lui. Le bien que son prochain a fait devrait toujours être rangé devant lui et il se souviendra de ce bien de sorte qu'il prévale sur tous les autres actes qu'il lui a fait. Et il ne pensera pas les déduire en son cœur et dire : S'il m'a fait du bien, il m'a également fait du mal, de sorte que le bien soit oublié. Il ne devrait pas faire cela ! Mais du mal il s'apaisera de toutes les façons possibles. Mais le bien il ne le rejettera jamais, il ne sera pas ôté de sa vue et il n'en détournera pas ses yeux. Il ignorera le mal autant qu'il le pourra, tout comme le Saint, Béni soit-Il, réduit l'iniquité, ainsi que je l'ai expliqué.

En adoptant cette qualité dans sa vie, l'homme montre que pour lui l'essentiel est le monde futur. S'il agit de la sorte, il dépasse la frustration de l'instant présent et se projette dans le futur, dans la vraie vie celle de l'éternité.

Le bien que l'autre a fait pour moi est une réalité qui doit être continue, le mal qu'il m'aurait fait n'a pas d'existence, il reste dans le temporel, il est de l'ordre de l'éphémère.

Au lieu de se dire « tel m'a fait du mal, il a mal agit envers moi » il faut se dire qu'ai-je fais pour qu'il m'arrive cela ? Je suis responsable de ce qui m'arrive, le mal que je subis est la conséquence de mes fautes. Si j'étais méritant rien de cela ne me serait arrivé.

Cependant l'autre qui m'a fait ce « mal » fait aussi du bien c'est cette part que je dois mettre en avant et avoir à l'esprit. Il faut même encourager l'autre pour le bien qu'il accomplit afin qu'il continue dans cette voie.

En essayant d'agir de la sorte il adopte la qualité du Seigneur Tout Puissant et développe dans ce monde le bien et le positif.

Fin du cours 7.